



Compte rendu CE région Ouest du 27 avril 2017.

1 : information –consultation sur le projet du licenciement de M.Antony LAUTROU , dp au magasin de Fouesnant. 10 votants, 5 blancs,3 pour et 2 contre.

2 : Procès verbaux du 28/02/17 et du 28/03/17 approuvés à l'unanimité.

3 : Informations du président :

La direction prendra en charge le reste de l'abondement pour les personnels concernés par les magasins qui passent en location gérance.

Le label « diversité-mixité » est attribué à Carrefour.

Le magasin de Bourg l'Eveque a fait l'objet d'une fermeture administrative d'une demi-journée le 5/04/17 suite à une plainte d'un client qui aurait aperçu un rat dans ce magasin.

4 : C A de mars évolution : national -0,35% , intégrés -0,13%, LG -0,68%

DO Ouest -0,1%, intégrés-1,2%, LG +0,7%

C A évolution au cumul pour 2017 : national – 1,06%, intégrés-0,87%, LG -1,35%

DO Ouest -1%, intégrés-2%, LG -0,2%

5 : information et consultation sur le bilan social 2016 : 10 votants : 5 blancs, 3 contre et 2 pour

6 : consultation pour l'ouverture du magasin le dimanche pour la saison d'été de Vannes et Pluneret :

VANNES : → avis favorable du CHSCT, avis du CE Ouest : contre 7, pour 2 et 1 blanc.

Pluneret : → avis défavorable du CHSCT, avis du CE Ouest : contre 7, pour 2 et 1 blanc

7 : consultation sur les ouvertures les jours fériés : contre 8 et pour 2

8 : L attribution des cadeaux de Noel va changer, il sera donné dorénavant des chèques multi enseignes provenant de chez « shopping pass » et d un montant unique de 70€ pour chaque employé (9 pour et 1 contre)

Cette décision suite à la baisse de la participation de l entreprise aux œuvres sociales due aux passages de magasins en Location Gérance et au faible pourcentage de personnes commandant des cadeaux sur les catalogues.

9 : Une nouvelle tranche de 45€ sera mis en place pour les personnes qui ne fournissent pas le justificatif de l'entête du bulletin de salaire pour l attribution des chèques vacances. (7pour, 1 blanc et 2 contre)

10 : Un directeur ne peut pas être référent handicap sauf absence de volontaires.

11 : La polyactivité ne peut se faire que sur 2 secteurs différents dans une journée et nous rappelons que les employés doivent être formés aux métiers qu' ils exercent et que la médecine du travail doit donner son accord.

12 : Les magasins doivent avoir au minimum 10% du personnel de formé comme sauveteur secouriste du travail

13 : Les délégués du personnel ont accès à la BDES si ils font office de « CHSCT » sinon ce sont les membres du « CHSCT » qui peuvent y accéder.



Vos délégués CFDT

<http://www.cfdtcarrefourmarket.fr>

ou sur

<https://www.facebook.com/cfdtcarrefourmarket>